

# **Plan de soutien au financement des PME**

**Premier bilan - 22 janvier 2009**



*Créateurs d'emplois et de richesses de France*

## Plan de soutien au financement des PME

### Premier bilan du Cerf - 22 janvier 2009

*« Je connais bien le métier de la Banque pour y avoir travaillé 19 ans... J'étais responsable de bureau à 24 ans, directeur d'une agence principale avec 3 points de vente à 28 ans et directeur d'une succursale avec 3 agences également à 35 ans... J'en suis parti en 1990 alors que commençait l'application de méthodes commerciales qui ont généré la crise que nous connaissons aujourd'hui... et le manque de respect des clients essentiellement bons à payer des commissions d'entrée et autres. C'est d'une purge dont le secteur bancaire a besoin. Sinon, c'est le secteur des entrepreneurs qui sera purgé. »*

*M. B, énergies renouvelables, Loiret*

*« Ils savent très bien qu'ils nous tiennent par notre trésorerie. »*

*M.R., laboratoire pharmaceutique et chimique, Alpes-Maritimes*

*« Beaucoup d'entre nous sont à la merci de leur banquier qui décidera ou non, de la vie ou de la mort de leur petite entreprise. »*

*M. N., commerce de gros en chauffage, Haute-Savoie*

*« L'entreprise existe depuis 1944. Ce mois-ci, j'ai 2000 euros de découvert et c'est tout juste si ma banque ne veut pas tout me couper. Elles poussent à nous mettre en liquidation judiciaire. Qu'elles nous laissent tranquille ! On nous empêche de travailler (...) Il faudrait mettre dans les banques des gens qui ont déjà tenu des entreprises ou des commerces (...) Les banques ont mis la zizanie et c'est à nous de payer les pots cassés : il faut que le gouvernement soit plus virulent avec les banques. »*

*M. W, création-fabrication-vente de meubles, Rhône*

## RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE

### **Le crédit interentreprises est quatre fois plus important que le crédit bancaire court terme.**

Un entrepreneur individuel gagne en moyenne 22 000 € net par an (Source : Insee, Les revenus d'activité des indépendants, édition 2006). Cette somme représente les ressources dont le patron dispose pour vivre et investir dans son entreprise. Sa capacité d'autofinancement est donc très faible et le crédit joue un rôle crucial pour le développement de son entreprise. Or le premier fournisseur de crédit d'une entreprise, ce sont ses fournisseurs via les délais de paiement.

### **Les assureurs-crédit ont amplifié la crise en dégradant les notes d'entreprises ou de secteurs en difficulté ou supposés en difficulté**

Face à une dégradation de l'activité, les assureurs-crédit ont réduit les encours de leurs clients voire les ont carrément supprimés pour certaines entreprises, de sorte que ces entreprises doivent désormais payer la marchandise au comptant. Les entreprises qui avaient besoin du crédit interentreprises pour financer leur activité, ne peuvent donc plus répondre à la demande de leurs propres clients et sont contraintes à terme de déposer le bilan.

### **La crise s'est propagée par un système d'effet domino**

La crise financière a conduit les banques à resserrer le crédit des entreprises qui présentent statistiquement le plus de risques : les TPE. Du coup, les petites entreprises ont dû restreindre leur consommation et leurs investissements : ces entreprises étant soit les clientes, soit les fournisseurs des PME et des grandes entreprises, la crise s'est ainsi diffusée à l'ensemble de l'économie réelle. Les défaillances d'entreprises ont augmenté de 14% en 2008 par rapport à 2007 selon l'assureur-crédit Euler Hermes. 2009 devrait connaître une aggravation avec 63 000 faillites contre 57 000 en 2008. Une défaillance d'entreprises représente en moyenne 5 emplois détruits.

### **De plus en plus de chefs d'entreprise ne se paient plus depuis des mois**

En raison de la baisse de la demande, du resserrement du crédit et de la réduction des délais de paiement, ces patrons (et parfois leurs conjoints) travaillent depuis des mois « bénévolement » dans leur entreprise pour tenter de sauver leur outil de travail et les emplois sans aucune aide de l'Etat, des collectivités locales ou des organismes sociaux. Rappelons qu'en cas d'échec, ces patrons perdent tout : leur travail, leur capital et ils n'ont droit à rien puisqu'ils ne peuvent pas toucher d'indemnités chômage. Sans parler des dettes qu'ils mettront parfois toute une vie à rembourser.

## BILAN GENERAL DU PLAN DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME

### **Premier constat : Les banques ne prêtent pas, même quand elles disposent de garanties solides**

Les nombreux témoignages reçus par le Cerf expriment les relations tendues entre des banques qui ont coupé le robinet à liquidités du jour au lendemain et des patrons qui se demandent où sont passés les 17 milliards d'euros transférés il y a trois mois aux banques pour financer les PME. Le chef de l'Etat et son gouvernement sont donc accusés

de faire le jeu des PDG de grandes banques françaises soutenues par l'argent public (Cf. le plan de soutien aux banques de 360 milliards d'euros).

Les banques expliquent leur refus de prêter par la nécessité de maîtriser les risques. Or même lorsqu'Oséo s'engage à garantir le prêt à hauteur de 60%, des banques refusent toujours. Certaines préfèrent accorder à leurs clients une facilité de caisse du même montant que le prêt car le taux d'intérêt (+14% contre 4-5%) et les commissions sont nettement plus rémunérateurs ; d'autres proposent d'adapter leur solution d'affacturage à des entreprises de toute taille et donc de profiter de la crise pour acquérir de nouveaux clients ! (Cf. Convention signée le 21 octobre 2008 avec le gouvernement). En outre, cette « solution » ne concerne que 100 000 entreprises sur un total de 2,5 millions ! L'offre commerciale des banques est donc inadaptée aux besoins des entreprises.

Le président de la Fédération bancaire française, Georges Pauget se cache derrière l'argument que « les banques ne sont pas des instruments de relance de l'économie - c'est le rôle de la politique budgétaire - mais des instruments d'accompagnement ». Il oublie que les fonds mis à la disposition des banques par l'Etat n'ont pas vocation à faire des banques les instruments de la relance, mais à financer les TPE et les PME. Ce qu'elles ne font pas !

### **Deuxième constat : Les banques mettent en péril l'activité et donc l'emploi de milliers de TPE simplement par la suppression des facilités de caisse**

Dans une interview accordée au site du magazine Capital le 24 novembre 2008, René Ricol déclare ainsi : « ... je leur ai indiqué que je ne voulais plus voir de dossiers à 3 000 euros. On ne peut pas prendre le risque de mettre en péril un emploi ou une très petite entreprise pour un montant pareil, ce n'est pas acceptable, en particulier en période de crise. »

Ainsi, le Cerf a été contacté à l'automne par des entreprises qui venaient d'être lâchées par leur banque. Depuis, ces TPE ont déposé le bilan alors qu'elles auraient pu continuer leur activité : par exemple, une entreprise de transport de la Sarthe dont la banque a supprimé la facilité de caisse (16 000 €) et l'escompte (20 000 €), elle a alors demandé un prêt de 70 000 € qu'elle n'a pas obtenue malgré la garantie d'Oséo ; une entreprise de vente de carrelage de l'Hérault s'est vu supprimer son autorisation de découvert de 10 000 €, l'entreprise ne peut donc plus payer ses fournisseurs et donc servir ses clients et faire rentrer de l'argent, sa banque rejette les chèques. Pire elle est aujourd'hui interdit bancaire à cause de sa banque...

### **Troisième constat : malgré ses résultats, l'activité du Médiateur du crédit ne reflète pas la gravité de la réalité du terrain**

Seulement 3727 entreprises sur 2,5 millions ont saisi le médiateur en deux mois or beaucoup plus d'entreprises sont touchées par le resserrement du crédit.

Plusieurs raisons expliquent ce chiffre faible :

- les banques n'ont pas tenu leur promesse d'informer leurs clients qu'ils pouvaient recourir au Médiateur du crédit en cas de rupture de la relation bancaire (engagement devant le Médiateur le 12 novembre 2008) ;
- les patrons ont l'habitude de se débrouiller seul et de trouver par eux-mêmes des solutions (par exemple, en ne se versant plus de salaire) ;

- les patrons pensent qu'ils sont plus utiles à se consacrer entièrement au sauvetage de leur entreprise et des emplois plutôt qu'à remplir des dossiers ;
- les patrons ont peur des mesures de rétorsions que pourraient prendre leur banquier s'ils saisissent le médiateur (en effet, les banquiers apprécient peu d'apprendre que leur client a contacté le médiateur du crédit et ne se gênent pas pour le faire savoir à leur client...)

Malgré ce faible chiffre, le Médiateur du crédit a annoncé avoir sauvé 901 entreprises en deux mois dans son rapport d'activité du 12 janvier 2009. "Le succès de la médiation signifie quelque part l'échec de l'appréciation des risques par les banques" a commenté Christine Lagarde. N'oublions pas que le médiateur n'a pas le pouvoir de faire changer d'avis une banque et donc qu'il ne parvient pas à trouver une issue favorable à tous les dossiers : 37% des médiations échouent selon son rapport d'activité.

**Quatrième constat : Le plan de soutien au financement des PME place le banquier au cœur du dispositif de relance de l'activité alors que l'action même des banques bloque voire détruit l'économie réelle :**

- les 17 milliards d'euros débloqués pour financer les PME sont gérés directement par les banques ;
- les 5 milliards d'euros débloqués pour Oséo doivent recevoir l'aval de la banque de l'entreprise ;
- l'action du Médiateur du crédit ne peut aboutir favorablement que si la banque revient sur sa décision car le médiateur n'a pas le pouvoir de la forcer à s'exécuter ;
- les 30 milliards débloqués pour la BEI passent par des accords avec les banques partenaires de chaque pays.

Les outils de prise de décision utilisés par les banques sont paramétrés pour garantir les dépôts, servir des dividendes et payer l'intéressement des dirigeants. Pas pour remplir une mission de service public, même avec le soutien de l'Etat et du contribuable. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ce plan de soutien au financement des PME ne réponde pas aux besoins des entreprises et à l'exigence du soutien de l'activité pour ramener la confiance.

## LES PRATIQUES DES BANQUES

➤ SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE DECOUVERT

Exemples :

- Suppression sans préavis du découvert autorisé de 7 000 €, conséquence, rejet d'un prélèvement fournisseur important car compte à découvert de 600 €
- lettre du banquier qui indique qu'il supprime l'autorisation de découvert de 10 000 euros à compter dans moins de deux mois (Chiffre d'affaires 2008 pourtant en hausse...).
- Débit immédiat de Cartes bleues à débit différé, entraînant des écarts de trésorerie facturés !

### Propositions du Cerf

#### **Rétablir les autorisations de découvert supprimées**

C'est absolument vital pour permettre aux entreprises qui ne couvrent pas leurs besoins de trésorerie de continuer tout simplement leur activité et de ne pas licencier, les « facilités de caisse » n'étant que la contrepartie de factures en attente de règlement.

#### **Facturer les découverts au prix du crédit**

Les banques pratiquent des taux usuraires pour les découverts (+14%) alors même que l'Etat leur prête à nouveau 10,5 milliards d'euros à 8%. Autrement dit, elles gagnent de l'argent avec la crise financière qu'elles ont elles-mêmes provoquée : en effet, certaines banques vont jusqu'à accorder une autorisation de découvert à une entreprise et à lui refuser un prêt du même montant à 4-5% garanti à 60% par Oséo, démontrant par là-même que leur but n'est pas de gérer le risque mais de restaurer leurs marges.

#### ➤ FRAIS BANCAIRES ABUSIFS

Exemples :

- compte à découvert de 600 € : prélèvement de 200 € pour découvert non-autorisé.
- facturation à part de la CB alors qu'elle est comprise dans la commission mensuelle de tenue de compte ; 3,20 € par virement entre comptes d'une même banque.
- 300 000 € de CA, frais bancaires annuels : 13 000 €.
- ne répercute que 0,25 % des baisses récentes de taux de la BCE afin d'améliorer ses marges et de tenter ainsi de compenser les pertes.

### Proposition du Cerf

#### **Encadrer les frais bancaires**

Depuis sa création en 2003, le Cerf dénonce des frais bancaires abusifs. Ce problème n'est donc pas spécifiquement lié à la conjoncture économique actuelle mais est accentué par la crise financière car les banques cherchent à l'évidence à compenser les pertes subies sur les marchés financiers sur le dos des entreprises en prélevant des frais à la moindre opération. Le gouvernement doit donc légiférer pour réglementer les tarifs au nom d'une absence réelle de concurrence entre les établissements bancaires et de l'abus de faiblesse d'entreprises dépendantes.

#### ➤ REFUS DE PRETS MEME GARANTIS PAR OSEO

Exemples :

- Préfère conserver son autorisation de découvert et refuse un prêt du même montant alors qu'Oséo apporte sa garantie à hauteur de 60%
- 70 000 € refusés par ses deux banques alors qu'il a obtenu la garantie Oséo à hauteur de 60%, Oséo les a même appelées, sans résultat.

### Propositions du Cerf

#### **Financement direct des entreprises par l'Etat**

##### **Appel à l'épargne des ménages**

Comme les banques ne remplissent plus leur rôle d'accompagnement des entreprises, il faut que le Trésor et les organismes sociaux accordent des crédits au taux du marché : report et échelonnement des cotisations Urssaf, Unedic, de la TVA interentreprises, de la Taxe professionnelle.

Quant à l'épargne des ménages, il faut que les incitations fiscales à investir dans les entreprises, soit directement, soit via des Fonds dédiés (FIP ou autres) soient réévaluées : levée de tous les plafonds d'ISF et d'IR.

##### **Renégocier les crédits en cours** (baisse des échéances mensuelles)

Pour les entreprises qui remboursent actuellement un crédit, il faut leur permettre de baisser si elles le souhaitent les mensualités afin de garder des liquidités dans l'entreprise pour pérenniser leur activité.

#### ➤ DATES DE VALEUR

Exemple :

- Balance des paiements créditrice, mais chèques quand même rejetés

### Proposition du Cerf

#### **Supprimer les dates de valeur**

Il est anormal que les sommes soient débitées à la date de la veille de l'opération et que les sommes mises sur le compte soient créditées à J+2. Ce différentiel accentue les besoins de trésorerie et donc de découvert des TPE dont les frais bancaires finissent par coûter jusqu'à 5% de leur chiffre d'affaires.

#### ➤ ABUS DE POSITION DOMINANTE

Exemples :

- Demande au patron de se porter caution à titre personnel et d'ouvrir un compte privé (vente forcée) pour obtenir une autorisation de découvert de 6000 €.
- Ordre de remettre de l'argent sur le compte (découvert autorisé de 40 000 € dépassé de 7 000 € pour un CA de 1M€) sinon ne paie pas les salaires.
- 5 000 € de découvert : son banquier l'appelle le 29 pour lui intimer d'abonder son compte avant la fin du mois !
- 35 000 € de découvert alors qu'il a les preuves qu'il a 75 000 € « dehors » : la banque rejette les paiements Urssaf et salaires. A un mois pour combler son découvert sinon il sera fiché banque de France.

La menace toujours pendante de l'interdiction bancaire, synonyme de mort quasi certaine de l'entreprise, est utilisée pour faire payer les abus référencés plus haut.

### Proposition du Cerf

#### **Donner aux entreprises les mêmes droits qu'aux consommateurs**

##### **Possibilité de recourir à des actions de groupe**

Les entreprises doivent comme les consommateurs pouvoir faire valoir leurs droits. Pour mettre un terme aux abus des banques, elles devraient pouvoir s'adresser aux associations de consommateurs type UFC Que Choisir ou 60 millions de consommateurs qui seraient chargées de défendre les entreprises voire de saisir la justice si la médiation échoue.

## CONCLUSION

**Nous sommes clairement dans le cas d'un abus de position dominante des banques à l'égard des entreprises : les patrons sont en effet en état de dépendance pour le financement de leur trésorerie.** Cette situation n'est pas nouvelle mais **la crise accentue les tensions entre les entreprises et leur banquier qui pratique le refus de vente, synonyme de dépôt de bilan et de licenciements.**

Les banques ne sont donc pas, dans la situation actuelle, le bon interlocuteur pour les entreprises qu'elles ont étranglées.

Les conséquences désastreuses de l'attitude des banques pour l'activité et l'emploi sont amplifiées par :

- l'attitude des assureurs crédit :
  - réduction voire suppression des encours garantis aux entreprises (d'où des clients contraints de payer au comptant leurs fournisseurs) sous prétexte que son secteur va être touché par la crise
  - dégradation de sa note sans justification
- la réduction des délais de paiement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec la Loi de modernisation de l'économie (même s'il est encore un peu tôt pour en mesurer précisément les effets).

**L'Etat doit donc prendre toutes les dispositions légales et réglementaires pour rétablir un équilibre entre les entreprises et les banques.** Et réduire la dépendance du plus faible. A cet égard, il serait opportun d'étudier sérieusement la suppression de la TVA interentreprises car elle augmente, de manière artificielle et onéreuse, les besoins de trésorerie des entreprises et donc leur dépendance vis-à-vis de leurs banques.

En attendant, **l'Etat doit de toute urgence financer directement les entreprises pour éviter un maximum de faillites et de licenciements.** Car aujourd'hui, le destin d'une TPE est entre les mains de son conseiller bancaire qui n'ayant pas de connaissances du fonctionnement d'une entreprise, ne peut évaluer les risques et ne réalise même pas que ses décisions conduisent des entreprises viables à disparaître.

## **Rappel des propositions du Cerf**

### **Rétablir les autorisations de découvert supprimées**

C'est absolument vital pour permettre aux entreprises qui ne couvrent pas leurs besoins de trésorerie de continuer tout simplement leur activité et de ne pas licencier, les « facilités de caisse » n'étant que la contrepartie de factures en attente de règlement.

### **Facturer les découverts au prix du crédit**

Les banques pratiquent des taux usuraires pour les découverts (+14%) alors même que l'Etat leur prête à nouveau 10,5 milliards d'euros à 8%. Autrement dit, elles gagnent de l'argent avec la crise financière qu'elles ont elles-mêmes provoquée : en effet, certaines banques vont jusqu'à accorder une autorisation de découvert à une entreprise et à lui refuser un prêt du même montant à 4-5% garanti à 60% par Oséo, démontrant par là-même que leur but n'est pas de gérer le risque mais de restaurer leurs marges.

### **Encadrer les frais bancaires**

Depuis sa création en 2003, le Cerf dénonce des frais bancaires abusifs. Ce problème n'est donc pas spécifiquement lié à la conjoncture économique mais est accentué par la crise financière car les banques cherchent à l'évidence à compenser les pertes subies sur les marchés financiers sur le dos des entreprises en prélevant des frais à la moindre opération. Le gouvernement doit donc légiférer pour réglementer les tarifs au nom d'une absence réelle de concurrence entre les établissements bancaires et de l'abus de faiblesse d'entreprises dépendantes.

### **L'Etat doit financer directement le premier prêteur du marché, les entreprises**

#### **Appel à l'épargne des ménages**

Comme les banques ne remplissent plus leur rôle d'accompagnement des entreprises, l'Etat doit décider de se passer des banques pour apporter directement son soutien aux entreprises : le Trésor et les organismes sociaux doivent accorder des crédits au taux du marché (report et échelonnement des cotisations Urssaf, Unedic, de la TVA interentreprises, de la Taxe professionnelle).

Quant à l'épargne des ménages, il faut que les incitations fiscales à investir dans les entreprises, soit directement, soit via des Fonds dédiés (FIP ou autres) soient réévaluées : levée de tous les plafonds d'ISF et d'IR.

### **Renégocier les crédits en cours** (baisse des échéances mensuelles)

Pour les entreprises qui remboursent actuellement un crédit, il faut leur permettre de baisser si elles le souhaitent les mensualités en rallongeant les durées des crédits afin de garder des liquidités dans l'entreprise pour pérenniser leur activité.

### **Supprimer les dates de valeur**

Il est anormal que les sommes soient débitées à la date de la veille de l'opération et que les sommes mises sur le compte soient créditées à J+2. Ce différentiel accentue les besoins de trésorerie et donc de découvert des TPE dont les frais bancaires finissent par coûter jusqu'à 5% de leur chiffre d'affaires.

### **Donner aux TPE les mêmes droits qu'aux consommateurs**

#### **Possibilité de recourir à des actions de groupe**

Les TPE doivent comme les consommateurs pouvoir faire valoir leurs droits. Pour mettre un terme aux abus des banques, elles devraient pouvoir se grouper pour faire valoir leurs droits dans le cadre d'actions de groupe.